Commission canadienne de sûreté nucléaire

2014-2015

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable Joe Oliver, C.P., député
Ministre des Ressources naturelles

Commission canadienne de sûreté nucléaire
Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015
ISSN : 2292-3330
Numéro de catalogue : CC171-18/2014F-PDF

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Ressources naturelles, 2014.

BUDGET DES DÉPENSES
2014-2015

PARTIE III – Plans de dépenses des ministères : Rapports sur les plans et les priorités

Objet

Les rapports sur les plans et les priorités (RPP) sont le plan de dépenses individuel de chacun des ministères et organismes. Ces rapports renferment un niveau de détails accru sur une période de trois ans au sujet des principales priorités d'une organisation ventilées par résultat stratégique, programme et résultat prévu ou attendu, y compris des liens vers les besoins en ressources présentés dans le Budget principal des dépenses. De concert avec le Budget principal des dépenses, le Rapport sur les plans et les priorités fournit aux députés des renseignements sur les dépenses prévues des ministères et des organismes, et appuie l'examen des projets de loi de crédits qu'effectue le Parlement. Les RPP sont habituellement déposés peu de temps après le Budget principal des dépenses par le président du Conseil du Trésor.

Budget des dépenses

Le Budget des dépenses est composé de trois parties.

Partie I – Plan des dépenses du gouvernement – Le Plan des dépenses du gouvernement donne un aperçu des besoins du gouvernement et présente les modifications apportées aux dépenses prévues par rapport aux exercices précédents.

Partie II – Budget principal des dépenses – Le Budget principal des dépenses appuie directement les lois de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des dépenses prévues et des autorisations demandées par chaque organisme fédéral qui souhaite obtenir des crédits.

En vertu du *Règlement de la Chambre des communes*, les parties I et II doivent être déposées au plus tard le 1er mars.

Partie III – Plans de dépenses des ministères – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes :

- Rapport sur les plans et les priorités (RPP)
- Rapport ministériel sur le rendement (RMR)

Les rapports ministériels sur le rendement (RMR) rendent compte des résultats obtenus par les ministères et les organismes pris individuellement par rapport aux attentes en matière de rendement énoncées dans leurs RPP respectifs. Les RMR de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par le président du Conseil du Trésor.

Le Budget supplémentaire des dépenses appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice. Ce document présente de l'information sur les besoins de dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le Budget principal ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services particuliers. Le Budget supplémentaire des dépenses renferme également de l'information sur les modifications apportées aux prévisions de dépenses pour les principaux postes législatifs, ainsi qu'aux postes comme les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt et la création ou l'augmentation de subventions.

Pour plus de renseignements sur le Budget des dépenses, veuillez consulter le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor[i].

Liens avec le Budget des dépenses

Tel qu'indiqué plus haut, les RPP sont une composante de la Partie III du Budget des dépenses. Alors que la Partie II porte sur l'aspect financier du Budget des dépenses, la Partie III met l'accent sur les renseignements financiers et non financiers sur le rendement, tant du point de vue de la planification et des priorités (RPP), que de la perspective des réalisations et des résultats (RMR).

La Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) établit une structure de présentation de l'information financière dans le Budget des dépenses et dans les rapports au Parlement par l'intermédiaire des RPP et des RMR. Pour la présentation des dépenses prévues, les RPP s'appuient sur le Budget des dépenses comme source principale d'information financière.

Les dépenses présentées dans le Budget principal sont fondées sur la Mise à jour annuelle des niveaux de référence, préparée à l'automne. En comparaison, les dépenses prévues se trouvant dans les RPP incluent le Budget principal ainsi que tout autre montant approuvé dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor soumise au plus tard le 1er février (voir la section « Définitions »). Ce réajustement des données financières permet de dresser un portrait plus à jour des dépenses prévues par programme.

Changements à la présentation du Rapport sur les plans et les priorités

Plusieurs changements ont été apportés à la présentation du RPP en partie en réponse à diverses demandes – du Comité permanent des comptes publics (CPCC) de la Chambre des communes (Rapport 15[ii]) en 2010; et du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGPB) (Rapport 7[iii]) en 2012 – dans le but d'inclure dans les RPP et les RMR des renseignements financiers et non financiers plus détaillés en matière de rendement au sujet des programmes, afin d'en faciliter l'étude dans le cadre des demandes de crédits.

- Dans la Section II, les données financières et les renseignements sur les ressources humaines et le rendement sont désormais présentés aux niveaux des programmes et des sous-programmes, afin d'accroître le niveau de précision.
- La présentation générale du rapport et la terminologie ont été revues, par souci de clarté et de cohérence.
- D'autres changements ont été apportés pour rendre le rapport plus intuitif et davantage axé sur les renseignements budgétaires et mieux harmonisé avec le Budget principal.

Comment lire le présent document

Le RPP est divisé en quatre sections, comme suit :

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation permet au lecteur d'obtenir un aperçu général de l'organisation. Il décrit l'objectif de l'organisation et fournit des renseignements de base sur les ressources financières et humaines. Cette section s'ouvre avec le nouveau « Profil organisationnel », qui présente des renseignements généraux sur l'organisation, tels que les noms du ministre et de l'administrateur général, le portefeuille ministériel, l'année de création de l'organisation et les principales autorités législatives. Suit ensuite une nouvelle sous-section intitulée « Contexte organisationnel », qui inclut la raison d'être, les responsabilités, le résultat stratégique et l'architecture d'alignement des programmes, les priorités organisationnelles et l'analyse des risques. Cette section se termine avec les dépenses prévues, la concordance avec les résultats du gouvernement du Canada, le Budget des dépenses par crédits votés et la contribution à la Stratégie fédérale du développement durable. Il convient de noter que cette section ne présente aucun renseignement non-financier sur le rendement des programmes (voir la Section II).

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section fournit des renseignements financiers et non financiers détaillés en matière de rendement pour les résultats stratégiques, les programmes et les sous-programmes. Elle permet au lecteur d'en apprendre davantage sur les programmes grâce à leur description respective ainsi qu'avec la rubrique « Points saillants de la planification ». Ceux-ci portent sur les principaux services et initiatives qui appuient les plans et les priorités présentés à la Section I et décrivent comment les renseignements sur le rendement soutiennent le résultat stratégique ou un programme connexe.

Section III : Renseignements supplémentaires

Cette section fournit des renseignements en appui aux plans et aux priorités ministériels. Le lecteur y trouvera l'état des résultats prospectifs et un lien vers des tableaux de renseignements supplémentaires sur les paiements de transfert, ainsi que de l'information sur l'écologisation des opérations gouvernementales, la vérification interne et les évaluations, les initiatives horizontales, les frais d'utilisation, les grands projets de l'État et projets de transformation, de même que sur le financement pluriannuel initial, le cas échéant, pour chaque organisation. Le lecteur trouvera également un lien vers les Dépenses fiscales et évaluations, publié annuellement par le ministre des Finances, qui fournit des estimations et des projections sur les répercussions que pourraient avoir sur les revenus les mesures fiscales fédérales prises pour appuyer les priorités économiques et sociales du gouvernement du Canada.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Dans cette dernière section, le lecteur aura accès aux coordonnées de l'organisation.

Définitions

Architecture d'alignement des programmes (AAP)
Inventaire structuré et hiérarchisé des programmes d'un ministère, présenté de façon à faire le lien entre les programmes et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

Cadre pangouvernemental
Carte des contributions financières et non financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits par l'alignement de leurs programmes avec un ensemble de grands secteurs de résultats de haut niveau définis pour l'ensemble du gouvernement.

Crédit parlementaire
Toute autorisation du Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

Dépenses budgétaires c. *Dépenses non budgétaires*
Dépenses budgétaires – dépenses de fonctionnement et d'immobilisations; paiements de transfert aux autres ordres de gouvernement, aux organisations ou aux particuliers; et paiements aux sociétés d'État.

Dépenses non budgétaires – recettes et débours nets liés à des prêts, des placements et des avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Dépenses prévues
Aux fins du RPP, les dépenses prévues sont les montants pour lesquels une présentation au Conseil du Trésor a été approuvée au plus tard le 1er février 2014. Cette date butoir diffère du processus du Budget principal des dépenses. Par conséquent, les dépenses prévues peuvent comprendre des montants en sus des niveaux de dépenses prévus présentés dans le Budget principal des dépenses pour 2014-2015.

Équivalent temps plein (ETP)
Mesure dans laquelle un employé représente une année-personne complète imputée aux budgets ministériels. Les ETP sont calculés en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures de travail prescrites. Les heures de travail prescrites sont établies dans les conventions collectives.

Programme
Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré de façon à répondre à des besoins précis et à obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

Programme temporarisé
Programme à durée fixe, sans financement ni pouvoir stratégique permanents. Lorsque le programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. (Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée).

Résultat attendu
Le résultat qu'un programme est censé donner.

Résultats du gouvernement du Canada
Ensemble d'objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier.

Résultat stratégique
Avantage durable et à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat, de la vision et des fonctions principales d'un ministère.

Secteurs de dépenses
Catégories de dépenses du gouvernement du Canada. Il y a quatre secteurs de dépenses[iv] (affaires sociales, affaires économiques, affaires internationales et affaires gouvernementales) comprenant chacun entre trois et cinq résultats du gouvernement du Canada.

Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)
Approche et structure communes pour la collecte, la gestion et la présentation de renseignements relatifs au rendement financier et non financier.

Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes d'un ministère (p. ex. les coûts des programme, les résultats attendus et leurs objectifs connexes, comment ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés, etc.). Elle établit la même structure à la fois pour la prise de décision interne et la responsabilisation externe.

Table des matières

Message du président 1

Section I. Survol des dépenses de l'organisation 3

Profil organisationnel 3

Contexte organisationnel 4

Raison d'être 4

Responsabilités 4

Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP) 6

Priorités organisationnelles 6

Analyse des risques 11

Dépenses prévues 11

Ressources financières budgétaires (Dépenses prévues - en dollars) 11

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada 13

Tendances des dépenses du ministère 14

Budget des dépenses, par crédit 15

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) .. 16

Section II. Analyse des programmes par résultat stratégique 17

Résultat stratégique : Des installations nucléaires et des processus sûrs et sécuritaires qui sont utilisés uniquement à des fins pacifiques, et la confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire. 17

Programme 1.1 : Cadre de réglementation 17

Sous-programme 1.1.1 : Administration de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires 19

Sous-programme 1.1.2 : Accords nationaux et internationaux 20

Sous-programme 1.1.3 : Recherche en matière de réglementation 22

Sous-programme 1.1.4 : Participation des parties intéressées 23

Programme 1.2 : Autorisation, accréditation et homologation 25

Sous-programme 1.2.1 : Évaluation des demandes 26

Sous-programme 1.2.2 : Décisions en matière d'autorisation et d'accréditation 27

Programme 1.3 : Conformité 29
Sous-programme 1.3.1 : Vérification 30
Sous-programme 1.3.2 : Application de la loi 31
Services internes 33

Section III. Renseignements supplémentaires 35
Énoncé prospectif des opérations 35
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires 36
Les dépenses fiscales et les évaluations 37

Section IV. Coordonnées de l'organisation 38

Notes en fin d'ouvrage 41

Message du président

À titre de président de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), j'ai le plaisir de déposer le *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015* de la CCSN.

Je me sens toujours privilégié de pouvoir souligner les réalisations importantes de la CCSN et de présenter au Parlement des plans clairs et concis sur le travail qui nous attend. Je suis confiant en l'avenir puisque nous avons établi des bases très solides qui nous permettent de poursuivre notre objectif d'assurer la sûreté du secteur nucléaire au Canada.

Cette année, la CCSN orientera son travail sur quatre priorités stratégiques. La première sera d'assurer la surveillance réglementaire et l'autorisation des installations nucléaires. La CCSN procèdera à l'autorisation et à la surveillance des grandes installations nucléaires existantes et de leurs activités, notamment le renouvellement des permis des centrales nucléaires de Bruce et de Darlington; la transition, par Hydro-Québec, de la centrale nucléaire Gentilly-2 à l'état d'arrêt garanti; et l'audience de la Commission au sujet du point d'arrêt de la centrale de Pickering. De plus, la CCSN examinera les demandes de permis et exercera une surveillance réglementaire des nouveaux projets majeurs, comme la mine Millenium de Cameco et la recherche sur les réacteurs associée à la production d'isotopes médicaux. La CCSN continuera d'assurer la gestion sûre des déchets en accordant la priorité aux travaux sur le dépôt dans des couches géologiques profondes et le projet *Vision in Motion* mené à l'installation de conversion de l'uranium de Port Hope. De plus, la CCSN poursuivra la réalisation des engagements découlant des leçons tirées de l'accident de Fukushima, conclura de nouvelles ententes de services et effectuera des examens de la conception des fournisseurs.

La deuxième priorité consistera à renforcer le cadre de réglementation. La CCSN a donc élaboré un Plan du cadre de réglementation 2013-2019, qui présente les règlements et les documents d'application de la réglementation que la Commission prévoit élaborer ou modifier. La CCSN renforcera la mobilisation auprès des parties intéressées dans le domaine des affaires réglementaires et continuera d'observer ses engagements pris dans le cadre des initiatives de réforme de la réglementation lancées par le gouvernement du Canada. La CCSN soutiendra aussi la mise en œuvre du Programme national canadien d'expertise en analyse nucléolégale et révisera son programme de recherche à la lumière de la restructuration de la société Énergie atomique du Canada limitée (EACL).

La troisième priorité consistera à nous concentrer sur la diffusion de renseignements scientifiques et techniques objectifs au bénéfice du public et des parties intéressées. La CCSN cherchera à se faire connaître comme une source fiable d'informations sur la sûreté nucléaire. Nous mettrons l'accent sur le recours à des moyens multiples de dissémination de

renseignements accessibles. La CCSN a développé une approche stratégique en matière d'activités de mobilisation et de sensibilisation, et l'exercice 2014-2015 verra la mise en œuvre de cette approche.

La quatrième priorité sera de rendre la gestion plus efficace. La CCSN travaille – et continuera de travailler – à renforcer sa planification stratégique, la surveillance et l'établissement de rapports, particulièrement à la lumière du contexte en évolution du secteur nucléaire canadien, y compris la décision du gouvernement de l'Ontario de ne pas aller de l'avant avec la construction de nouveaux réacteurs nucléaire à ce moment-ci. Nous allons nous concentrer sur la réfection des centrales nucléaires existantes. Nous allons aussi améliorer notre souplesse organisationnelle, renforcer nos capacités de leadership et promouvoir la mobilisation et la focalisation des employés ainsi que la responsabilisation de la direction. Ainsi, nous serons en meilleure position pour gérer les talents et revoir la planification de la main-d'œuvre. Nous allons revoir le régime de recouvrement des coûts et en assurer l'efficacité et l'efficience et, enfin, nous allons améliorer notre infrastructure de gestion et de technologie de l'information afin de remplacer les anciennes applications et de mettre en œuvre les initiatives de transformation du gouvernement du Canada.

Chaque jour, le personnel de la CCSN travaille à faire en sorte que le secteur nucléaire du Canada soit le plus sûr au monde. Nous continuerons d'honorer notre promesse de ne jamais compromettre la sûreté, en veillant à disposer d'un personnel hautement qualifié, très compétent et bien formé pour réglementer le secteur, et nous allons poursuivre notre engagement d'excellence pour la prochaine année et les années à venir.

Michael Binder

Président

Section I. Survol des dépenses de l'organisation

Profil organisationnel

Ministre : Joe Oliver

Administrateur général : Michael Binder

Portefeuille ministériel : Ressources naturelles Canada[v]

Année de fondation : 2000

Principal fondement législatif : *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*[vi]

Contexte organisationnel

Raison d'être

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été créée le 31 mai 2000, avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*). Elle a remplacé la Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA), établie en 1946 en vertu de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*. La CCSN constitue un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*[vii] et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

Mission

Réglementer les activités nucléaires afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens, de protéger l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Mandat

En vertu de la *LSRN*, la CCSN :

- réglemente le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada pour préserver la santé et la sécurité et protéger l'environnement
- réglemente la production, la possession, l'utilisation et le transport des substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation de l'équipement et des renseignements réglementés
- met en œuvre des mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, notamment celles qui portent sur la non-prolifération des armes nucléaires et des dispositifs nucléaires explosifs
- informe le public, sur les plans scientifique, technique ou réglementaire, au sujet des activités de la CCSN et des conséquences, pour la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement, du développement, de la production, de la possession, du transport et de l'utilisation des substances nucléaires

Responsabilités

La CCSN est un organisme de réglementation indépendant et un tribunal administratif quasi judiciaire ayant compétence sur toutes les activités liées au nucléaire et toutes les substances nucléaires au Canada.

La protection de l'environnement constitue un élément clé de la mission et du mandat de la CCSN. À titre d'unique autorité responsable des projets nucléaires en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* de 2012[viii] (*LCEE 2012*), la CCSN mène des évaluations environnementales conformément à cette loi. Pour les projets nucléaires qui ne sont plus assujettis à une évaluation environnementale en vertu de la nouvelle *LCEE*, la *LSRN* continue d'assurer la protection du public et de l'environnement étant donné que la protection de

l'environnement constitue un élément clé de sa mission et de son mandat. La CCSN est également responsable de la désignation des installations au titre de la *Loi sur la responsabilité nucléaire*[ix].

La CCSN est l'autorité canadienne désignée en ce qui a trait à la mise en œuvre des garanties nucléaires énoncées dans l'*Accord relatif aux garanties* entre le Canada et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre du *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*[x]. Elle administre les dispositions de non-prolifération nucléaire contenues dans les accords bilatéraux de coopération nucléaire conclus par le gouvernement du Canada et ses partenaires commerciaux étrangers du secteur nucléaire.

La Commission compte au maximum sept commissaires permanents nommés par le gouverneur en conseil et est appuyée par ses employés dans l'ensemble du pays. Le président de la CCSN est commissaire permanent à temps plein de la Commission, alors que les autres commissaires peuvent être nommés à temps plein ou à temps partiel. Le gouverneur en conseil peut aussi nommer des commissaires temporaires, s'il y a lieu. Les commissaires sont choisis en fonction de leurs titres de compétences, et sont libres de toute affiliation politique ou gouvernementale, ou de groupes d'intérêt particuliers ou du secteur nucléaire.

La Commission est un tribunal administratif indépendant du gouvernement. Elle rend ses décisions dans un cadre public, sur la foi de règles de procédure claires. Les parties intéressées et le public ont la possibilité d'être entendus durant la plupart des séances publiques, diffusées en direct et souvent organisées dans les collectivités hôtes d'installations nucléaires importantes afin d'être la plus accessible possible pour les résidants locaux.

La Commission explique ses décisions de façon détaillée, et celles-ci se fondent sur des renseignements qui peuvent inclure l'opinion publique comme les recommandations des experts de la CCSN. Les décisions, les transcriptions d'audience, les webdiffusions archivées, les modules de *CCSN en ligne* et d'autres documents sont affichés ou diffusés sur le site Web, la page Facebook et la chaîne YouTube de la CCSN.

Résultat stratégique et Architecture d'alignement des programmes (AAP)

Le diagramme suivant montre le résultat stratégique de la CCSN ainsi que le cadre complet de ses activités et sous-activités de programme à l'appui de ce résultat.

Résultat stratégique : Installations et processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques; et confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire.

- **1.1 Programme :** Cadre de réglementation
  - **1.1.1 Sous-programme :** Administration de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*
  - **1.1.2 Sous-programme :** Accords nationaux et internationaux
  - **1.1.3 Sous-programme :** Recherche dans le domaine de la réglementation
  - **1.1.4 Sous-programme :** Participation des parties intéressées
- **1.2 Programme :** Autorisation, accréditation et homologation
  - **1.2.1 Sous-programme :** Évaluation des demandes
  - **1.2.2 Sous-programme :** Décisions en matière d'autorisation, d'accréditation et d'homologation
- **1.3 Programme :** Conformité
  - **1.3.1 Sous-programme :** Vérification
  - **1.3.2 Sous-programme :** Application de la loi

Services internes

Priorités organisationnelles

La CCSN exerce la surveillance réglementaire du secteur nucléaire au Canada en se fondant sur les quatre grands principes suivants :

- **Engagement à l'amélioration continue** – Exceller dans toutes nos activités
- **Clarté de nos exigences** – Chacun sait ce qui doit être fait
- **Capacité d'action** – Les bonnes personnes posent les bons gestes au bon moment
- **Communications** – Exactes, claires, concises, objectives et opportunes

Compte tenu de ces grands principes, la CCSN mettra l'accent sur les priorités suivantes pour le prochain exercice : (1) assurer la surveillance réglementaire de l'autorisation, l'accréditation et l'homologation des installations et des activités nucléaires, (2) renforcer le cadre de réglementation, (3) diffuser de l'information scientifique et technique objective, et (4) améliorer l'efficacité de la gestion.

Priorités organisationnelles

Priorité	Type[1]	Programme
Assurer la surveillance réglementaire des activités d'autorisation, d'accréditation et d'homologation des installations et des activités nucléaires	En cours	Délivrance de permis, accréditation et homologation

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

La CCSN réglemente toutes les installations et les activités nucléaires au Canada. Il est impératif que toutes les installations soient exploitées et que toutes les activités soient réalisées en toute sécurité et que des mesures adéquates soient prises pour préserver la sûreté, la santé et la sécurité de la population canadienne et pour protéger l'environnement.

L'autorisation, l'accréditation et l'homologation de plus de 2 000 titulaires de permis constituent un élément majeur des activités de base de la CCSN. Cette priorité vise à assurer que les activités autorisées demeurent sûres et sécuritaires.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Autoriser et surveiller les grandes installations et activités nucléaires existantes
- Autoriser des grands projets nouveaux
- Surveiller la sûreté dans la gestion des déchets
- Poursuivre la réalisation des engagements pris au regard des leçons tirées de l'accident de Fukushima
- Conclure de nouvelles ententes de services et mener des examens de la conception des fournisseurs

[1] Les différents types de priorités sont définis comme suit : **engagement déjà établi** – établi au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **permanent** – établi au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **nouveau** – établi au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR. Dans le cas d'un autre type propre au ministère, des explications sont requises.

Priorité	Type[2]	Programme
Renforcer le cadre de réglementation	En cours	Cadre de réglementation

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Le cadre de réglementation de la CCSN regroupe les lois du Parlement qui régissent le secteur nucléaire du Canada, ainsi que les règlements, les permis et les documents dont la CCSN se sert pour réglementer le secteur nucléaire.

Pour être efficace en tant qu'organisme de réglementation, la CCSN doit incorporer l'information la plus récente en matière scientifique, technique et réglementaire relative au secteur nucléaire canadien. Cette information est intégrée aux règlements, aux exigences des permis et aux documents qui forment le cadre de réglementation de la CCSN. Les initiatives prises par le gouvernement du Canada au titre de la réforme de la réglementation permettront d'accroître la responsabilité en matière de rendement et influeront sur le travail de la CCSN dans ce domaine.

Cette priorité a pour objectif l'établissement d'un cadre de réglementation pertinent, solide et transparent garantissant la sûreté et la sécurité du secteur nucléaire au Canada.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Observer les engagements pris dans le Plan du cadre de réglementation[xi]
- Élaborer un programme de recherche révisé à la lumière de la restructuration de la société Énergie atomique du Canada limitée (EACL), et améliorer la diffusion des travaux de recherche
- Soutenir l'établissement de capacités en analyse nucléolégale
- Réaliser les engagements de la CCSN dans le cadre des initiatives de réforme de la réglementation menées par le gouvernement du Canada

[2] Les différents types de priorités sont définis comme suit : **engagement déjà établi** – établi au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **permanent** – établi au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **nouveau** – établi au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR. Dans le cas d'un autre type propre au ministère, des explications sont requises.

Priorité	Type[3]	Programme
Diffusion d'information objective sur les plans scientifique, technique et réglementaire au public et aux parties intéressées	Déjà établi	Cadre de réglementation

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

La CCSN a pour mandat légal de diffuser de l'information objective sur les plans scientifique et technique. À cet effet, la CCSN amorcera des dialogues constructifs en vue d'établir un climat de confiance et d'ouverture entre les parties intéressées et l'organisme de réglementation nucléaire et de joindre de nouveaux auditoires, autres que les parties traditionnellement intéressées par la sûreté et les sciences nucléaires. Il est essentiel de tisser des liens avec les peuples autochtones du Canada et les collectivités situées près d'installations nucléaires existantes ou futures, afin de les aider à mieux comprendre la sûreté et les sciences nucléaires. En outre, la CCSN continuera de tirer parti des percées technologiques et des médias sociaux pour étendre la diffusion d'information objective sur les plans scientifique et technique grâce à un plus vaste réseau de moyens de communication.

Cette priorité vise une meilleure compréhension de la sûreté et des sciences nucléaires parmi la population canadienne.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Renforcer l'approche en matière de sensibilisation et de mobilisation stratégiques
- Améliorer la diffusion d'information sur la sûreté nucléaire au bénéfice du public et des parties intéressées

[3] Les différents types de priorités sont définis comme suit : **engagement déjà établi** – établi au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **permanent** – établi au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **nouveau** – établi au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR. Dans le cas d'un autre type propre au ministère, des explications sont requises.

Priorité	Type[4]	Programme
Améliorer l'efficacité de la gestion	Nouveau et en cours	Services internes

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

Le Parlement et les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement fédéral soit bien administré grâce à une gestion prudente des fonds publics, ainsi qu'à l'utilisation efficiente et économique des ressources publiques. Dans ce contexte, le gouvernement du Canada met les ministères et les organismes au défi de trouver des moyens de réaliser des économies dans les programmes, les processus et les outils pour améliorer l'efficacité globale des opérations gouvernementales. De plus, compte tenu des changements qui se produisent dans le secteur nucléaire (comme la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly-2 de Bécancour, au Québec), la CCSN doit s'adapter aux répercussions sur son régime de recouvrement des coûts et les gérer.

La capacité d'une organisation d'innover et de maintenir un niveau élevé d'efficacité dépend de sa capacité de favoriser le leadership et un niveau élevé de participation de son personnel. La CCSN veut mettre les nouvelles technologies à profit pour assurer qu'elle demeure souple et conserve sa capacité de s'adapter aux défis et aux possibilités que présente la surveillance réglementaire du secteur nucléaire canadien. Dans ce contexte, la CCSN prévoit concentrer ses efforts sur le renouvellement de ses anciens systèmes des technologies de l'information.

Cette priorité vise à accroître la capacité de la CCSN à répondre efficacement aux exigences réglementaires du secteur et à continuer à améliorer la gestion de ses ressources et de ses activités.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

- Renforcer la planification stratégique
- Améliorer la souplesse organisationnelle
- Renforcer les capacités en leadership, accroître la responsabilité de la direction et promouvoir une forte participation et la focalisation des employés
- Revoir le régime de recouvrement des coûts et en assurer l'efficacité et l'efficience
- Renforcer le programme des garanties financières
- Améliorer l'infrastructure de GI-TI
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan harmonisé des initiatives d'amélioration

[4] Les différents types de priorités sont définis comme suit : **engagement déjà établi** – établi au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **permanent** – établi au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **nouveau** – établi au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR. Dans le cas d'un autre type propre au ministère, des explications sont requises.

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes
Environnement réglementaire dynamique	Planification stratégique	Services internes

La CCSN évolue dans un environnement dynamique qui est hautement influencé par les changements du secteur et l'économie mondiale. Au cours de la dernière année, la Commission a rajusté, et continue de rajuster, ses plans dans le but de s'adapter adéquatement à l'évolution du secteur nucléaire. Ces événements comprennent notamment : (1) la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly-2 de Bécancour, au Québec, annoncée le 28 décembre 2012; (2) les retards accusés dans l'exécution de nouveaux projets de mines d'uranium; et (3) l'annonce, par le gouvernement de l'Ontario, le 10 octobre 2013, de ne pas investir dans un avenir rapproché dans de nouveaux réacteurs de production d'électricité d'origine nucléaire à la centrale nucléaire Darlington. Le processus d'autorisation concernant le dépôt en couches géologiques profondes proposé par Ontario Power Generation (OPG) pour des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité est tributaire de l'évaluation environnementale actuellement en cours menée par une Commission d'examen conjoint et de la décision du ministre de l'Environnement.

En réponse aux changements dans les activités du secteur, la CCSN a pris part à la planification de scénarios afin de lui permettre de maintenir un fonctionnement efficace tout en exerçant la surveillance réglementaire du secteur nucléaire au Canada. Parallèlement à l'établissement de ces plans de scénarios, la CCSN a lancé un exercice de planification stratégique, comprenant notamment l'établissement d'un cadre de gestion stratégique du risque organisationnel pour la CCSN. La Commission est déterminée à assurer la sûreté et la sécurité de toutes les installations et activités nucléaires canadiennes, à surveiller les processus nucléaires utilisés uniquement à des fins pacifiques et à renforcer la confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (Dépenses prévues - en dollars)

2014-2015 Budget principal des dépenses	2014-2015 Dépenses prévues	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues
131 637 295	141 984 925	145 658 724	148 207 316

Ressources humaines (Équivalent temps plein - ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
804	804	804

Tableau sommaire de la planification budgétaire pour les résultats et les programmes stratégiques (en dollars)

Résultat stratégique, programmes et services internes	2011-2012 Dépenses	2012-2013 Dépenses	2013-2014 Dépenses prévues	2014-2015 Budget principal des dépenses	2014-2015 Dépenses prévues	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues
Résultat stratégique 1 : Installations et processus nucléaires sûrs et sécuritaires utilisés uniquement à des fins pacifiques et confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire							
Programme du cadre de réglementation	23 243 106	29 683 036	27 826 926	26 049 097	28 420 217	28 653 485	29 189 124
Programme de délivrance de permis et d'accréditation	33 211 190	25 303 827	33 622 583	26 179 983	28 996 918	31 739 012	32 413 267
Programme de conformité	38 302 145	41 778 894	43 837 753	38 703 659	42,979 637	43 501 734	43 997 999
Services internes **Total partiel**	41 312 723	42 933 397	41 651 245	40 704 556	41 588 153	41 764 493	42 606 926
Total	136 069 164	139 699 154	146 938 507	131 637 295	141 984 925	145 658 724	148 207 316

Au cours de l'exercice 2012-2013, la Commission des relations de travail dans la fonction publique a rendu une décision arbitrale, qui a été approuvée par le gouverneur en conseil, concernant la convention collective entre la CCSN et son syndicat, le Groupe de la réglementation nucléaire (NUREG). Aux termes de cette convention, le personnel de la CCSN ne recevra plus d'indemnité de départ volontaire à compter de 2013-2014. L'exercice de l'option de monnayer l'indemnité se traduit par une augmentation des dépenses prévues pour 2013-2014 en comparaison des dépenses de 2012-2013. Outre le paiement forfaitaire de l'indemnité, 2013-2014 est la dernière année de l'augmentation économique négociée dans la convention collective actuelle, qui prendra fin le 31 mars 2014.

La hausse liée au paiement de l'indemnité et à l'augmentation économique est compensée partiellement par la réduction des dépenses associée à l'annonce d'Hydro-Québec de déclasser la centrale nucléaire Gentilly-2. La transition des dépenses connexe est gérée sur deux exercices, les derniers réglages étant faits dans le Budget principal des dépenses 2014-2015 et les dépenses prévues.

L'augmentation, en 2014-2015, entre le Budget principal des dépenses et les dépenses prévues est imputable aux cotisations obligatoires au régime d'avantages sociaux liées aux dépenses du personnel recouvrées par les droits payés par les demandeurs et les titulaires de permis, bien que ces droits ne sont pas actuellement inclus dans le Budget principal des dépenses 2014-2015. La hausse des dépenses prévues de 2015-2016 et 2016-2017 est attribuable aux augmentations prévues des coûts associés aux activités réglementaires.

Les changements examinés ci-dessus touchent toutes les activités de programme; c'est pourquoi les effets se reflètent dans les tendances de chaque programme.

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Dépenses prévues 2014-2015 par Secteur de dépenses du cadre pangouvernemental[xii] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	2014-2015 Dépenses prévues
1. Installations et processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui sont utilisés uniquement à des fins pacifiques; et confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire	1.1. Cadre de réglementation	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	28 420 217
	1.2. Autorisation et accréditation	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	28 996 918
	1.3. Conformité	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	42 979 153

Total des dépenses prévues par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Dépenses totales prévues
Affaires économiques	0
Affaires sociales	100 396 288
Affaires internationales	0
Affaires gouvernementales	0

Tendances des dépenses du ministère

Graphique des tendances des dépenses du ministère

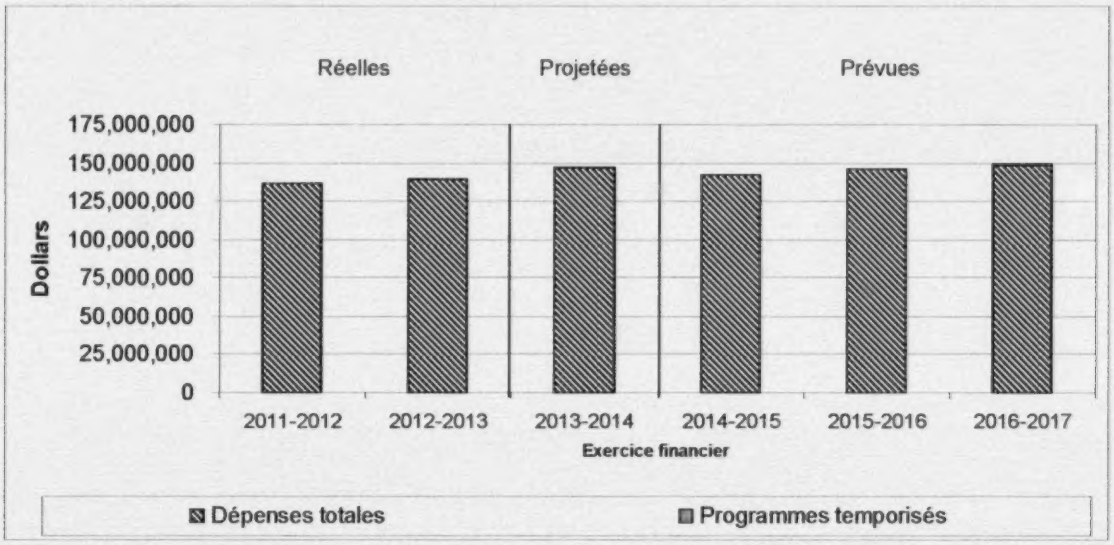

Les dépenses totales de la CCSN ont augmenté en raison des règlements de conventions collectives en 2012-2013 et 2013-2014. L'année 2012-2013 a surtout été touchée par le paiement rétroactif de l'augmentation économique pour 2011-2012 et la hausse salariale pour 2012-2013 fondée sur les taux négociés dans la convention. En 2013-2014, une somme considérable a été versée en indemnités de départ volontaire, en plus de la dernière augmentation économique négociée dans la convention.

Les dépenses prévues pour 2014-2015 montrent un déclin attribuable à la réduction prévue des ETP et aux dépenses associées au déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-2 par Hydro-

Québec. Cette réduction est compensée en partie par une augmentation permanente du financement liée à la fin des remboursements de la Réserve de gestion au Secrétariat du Conseil du Trésor pour des investissements faits dans l'infrastructure des installations de la CCSN et par le financement sur trois ans reçu pour appuyer l'Initiative du guichet unique du gouvernement du Canada, une initiative horizontale visant à simplifier la réglementation sur les importations et les processus douaniers applicables aux échanges commerciaux. Au cours des trois prochaines années, les revenus provenant des droits fondés sur une formule de calcul augmenteront afin d'aligner les coûts aux activités de réglementation pour les divers types de permis, conformément au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*[xiii].

La CCSN n'a pas de programme temporarisé pour le moment.

Budget des dépenses, par crédit

Pour obtenir de l'information sur les crédits organisationnels de la CCSN, veuillez consulter le Budget principal des dépenses 2014-2015[xiv].

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

La CCSN s'assure également que son processus de prise de décision prenne en considération les cibles et objectifs de la SFDD, ceci par le biais de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Dans le cadre de l'EES, tout projet de politique, de plan ou programme comprend une analyse de ses répercussions sur l'environnement, et notamment sur la réalisation des objectifs et cibles de la SFDD. Les résultats des EES sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée ou approuvée, illustrant ainsi la prise en compte des facteurs environnementaux dans le processus de prise de décisions.

Section II. Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : *Des installations nucléaires et des processus sûrs et sécuritaires qui sont utilisés uniquement à des fins pacifiques, et la confiance du public dans l'efficacité du régime de réglementation nucléaire.*

À l'appui de ce résultat stratégique, la CCSN a quatre activités de programme, notamment : Cadre de réglementation, Autorisation et accréditation, Conformité et Services internes. La section suivante décrit les programmes de la CCSN, les résultats attendus et les indicateurs de rendement. Cette section présente aussi les ressources financières et humaines qui seront consacrées à chaque programme et explique les points saillants de la planification.

Programme 1.1 : Cadre de réglementation

Description
Le programme du cadre de réglementation vise à garantir que le Canada dispose d'un cadre de réglementation clair et pragmatique à l'égard du secteur nucléaire au Canada. Les fonds servent à élaborer et à améliorer les éléments du cadre de réglementation en place afin d'assurer la sûreté, de préserver la santé et la sécurité des Canadiens et de protéger l'environnement, tout en mettant en œuvre les engagements internationaux du Canada à l'égard de la non-prolifération des armes nucléaires et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le cadre de réglementation de la CCSN comprend les éléments suivants :

- la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*) et les règlements pris en vertu de cette loi
- les documents d'application de la réglementation, qui énoncent les exigences et les orientations réglementaires
- les normes pour le secteur nucléaire rédigées par le Groupe CSA (anciennement l'Association canadienne de normalisation)
- l'*Accord relatif aux garanties* conclu entre le Canada et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le *Protocole additionnel* à cet accord
- les accords de coopération nucléaire bilatéraux et les ententes administratives à l'appui

La CCSN désigne également des installations aux termes de la *Loi sur la responsabilité nucléaire* et, à titre d'unique autorité responsable des projets nucléaires en vertu de la *LCEE* (2012), effectue les évaluations environnementales des projets nucléaires identifiés dans le *Règlement désignant les activités concrètes*[xv].

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015 Budget principal des dépenses	2014-2015 Dépenses prévues	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues
26 049 097	28 420 217	28 653 485	29 189 124

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
146	146	146

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date de réalisation
Un cadre de réglementation clair et pragmatique	Taux de confirmation des décisions de la Commission par les tribunaux	Taux de réussite de 100 % pour la confirmation des décisions de la Commission par les tribunaux	Annuellement

Points saillants de la planification

La CCSN, en appui des priorités 2 et 3 (décrites à la section « Priorités organisationnelles »), entreprendra les activités suivantes en 2014-15 :

- Observer les engagements pris dans *le Plan du cadre de réglementation*
- Améliorer la diffusion d'information sur la sûreté nucléaire au bénéfice du public et des parties intéressées
- Soutenir l'établissement de capacités en analyse nucléolégale
- Réaliser les engagements de la CCSN dans le cadre des initiatives de réforme de la réglementation menées par le gouvernement du Canada
- Mettre en œuvre un plan stratégique de sensibilisation et de mobilisation, y compris le renforcement de la participation dans les affaires réglementaires
- Élaborer un programme de recherche révisé à la lumière de la restructuration de la société Énergie atomique du Canada limitée (EACL), et améliorer sa diffusion

Sous-programme 1.1.1 : Administration de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires

Description

Ce sous-programme vise à apporter les modifications nécessaires à la *LSRN* et à ses règlements à la lumière de l'évaluation continue, par la CCSN, des lacunes de la loi ou de ses règlements et à recommander ces modifications au gouvernement du Canada.

Le programme permet de faire des recommandations à la Commission au sujet de nouveaux règlements proposés ou modifiés (la Commission requiert l'approbation du gouverneur en conseil). La Commission approuve également les documents d'application de la réglementation nécessaires pour appuyer le cadre de réglementation et fournir des éclaircissements aux titulaires de permis.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
7 370 171	7 430 664	7 569 570

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
38	38	38

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateurs de rendement	Objectif	Date de réalisation
Une *LSRN* sans lacunes, qui établit un mandat, une gouvernance, des pouvoirs et des contrôles clairs pour la CCSN	Pourcentage de règlements, de documents d'application de la réglementation et de documents de travail publiés conformément au Plan du cadre de réglementation	80 %	Annuellement

Points saillants de la planification

Dans le cadre de ce sous-programme, la CCSN poursuivra la modernisation de son cadre de réglementation pour 2014-2015 conformément aux priorités énoncées dans le Plan du cadre de réglementation de la CCSN.

Ces priorités comprennent les activités suivantes :

- Modifications au *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires*
- Modifications au *Règlement sur la radioprotection*
- Modifications au *Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire*
- Modifications réglementaires générales
- Rédaction et publication des documents d'application de la réglementation[5]
- Projets de réglementation à l'appui du Plan d'action intégré de la CCSN sur Fukushima

La CCSN répondra aussi aux activités de réforme de la réglementation réalisées par le gouvernement du Canada, comme suit :

- Engagements pris dans le cadre de l'Initiative de réduction de la paperasse
- Engagements pris relativement au Bureau de gestion des grands projets et au Bureau de gestion des projets nordiques
- Collaboration avec la Communauté des régulateurs fédéraux
- Initiatives prises sous l'égide du Conseil de coopération en matière de réglementation

Sous-programme 1.1.2 : Accords nationaux et internationaux

Description

Ce sous-programme vise à établir et à maintenir des accords de collaboration avec des organisations au Canada et à l'étranger en vue de réglementer l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, et à mettre en œuvre des mesures afin de garantir que le Canada se conforme à ses obligations internationales à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La CCSN communique fréquemment avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'autres organismes de réglementation afin de partager de l'information et de contribuer à l'élaboration de normes portant sur la réglementation nucléaire. La CCSN s'assure que le Canada se conforme à l'*Accord relatif aux garanties* conclu avec l'AIEA et au *Protocole additionnel* à cet accord.

[5] Le Plan du cadre de réglementation de la CCSN est un document à caractère évolutif qui est mis à jour trimestriellement.

La CCSN met également en œuvre les dispositions de non-prolifération nucléaire et de contrôle des importations et des exportations des accords bilatéraux de coopération nucléaire du Canada, qui prévoient que le commerce de toutes les substances nucléaires doit s'effectuer conformément à la politique de non-prolifération nucléaire du Canada ainsi qu'à ses obligations en vertu du *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*.

Ces accords établissent des obligations réciproques ayant pour but de réduire au minimum le risque de prolifération associé au transfert international de matières nucléaires, d'équipements et de renseignements réglementés. La CCSN participe, avec Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, à la négociation des accords et met en œuvre des ententes administratives avec ses homologues étrangers en vue de satisfaire efficacement aux conditions de ces accords.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015 Dépenses prévues	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues
11 089 450	11 180 471	11 389 475

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
57	57	57

Mesure du rendement

Résultats escomptés	Indicateurs de rendement	Objectifs	Date de réalisation
Transferts internationaux de matières et de technologies nucléaires effectués exclusivement à des fins pacifiques	Les matières et technologies nucléaires exportées du Canada en vertu d'accords de coopération nucléaire (ACN) bilatéraux sont utilisées à des fins pacifiques	Conclusion favorable de l'AIEA dans tous les pays bénéficiaires	Annuellement
Les activités d'inspection et de vérification de l'AIEA lui permettent d'évaluer annuellement l'observation des obligations du Canada au regard de ses accords de garanties	Rapports d'inspection et déclaration de l'AIEA confirmant que toutes les matières nucléaires au Canada sont utilisées à des fins pacifiques	Conclusion élargie de l'AIEA au sujet du Canada	Annuellement

Points saillants de la planification

Dans le cadre de ce sous-programme, la CCSN poursuivra les activités suivantes en 2014-2015 :

- La CCSN supervisera les accords de coopération nucléaire établis entre le Canada et d'autres pays; la CCSN fournira une assistance technique à Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada dans la négociation de ces accords et est chargée de les mettre en œuvre au moyen d'ententes administratives négociées avec ses homologues du domaine de la réglementation
- La CCSN appuiera la mise en œuvre des capacités d'analyse nucléolégale

Sous-programme 1.1.3 : Recherche en matière de réglementation

Description

Ce sous-programme administre des fonds destinés à la réalisation de projets de recherche permettant de fournir des renseignements scientifiques et techniques objectifs qui comblent les lacunes dans la réglementation, appuient la prise de décisions en matière de réglementation par la Commission et le personnel de CCSN et la diffusion publique de ces renseignements au bénéfice du public et des parties intéressées.

Ce programme est financé au moyen du programme des paiements de transfert suivant : Programme de subventions et de contributions par catégorie.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015 Dépenses prévues	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues
4 055 995	4 089 285	4 165 730

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
21	21	21

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date de réalisation
Recherche menée en appui au processus décisionnel réglementaire	Projets réalisés conformément au plan de recherche (rendement prévu)	100 %	Annuellement

Points saillants de la planification

Dans le cadre de ce sous-programme, la CCSN entreprendra les activités suivantes en 2014-2015 :

- Élaborer un programme de recherche révisé à la lumière de la restructuration de la société Énergie atomique du Canada limitée (EACL), et améliorer sa diffusion
- Améliorer la diffusion des travaux de recherche de la CCSN au bénéfice du public et des parties intéressées

Sous-programme 1.1.4 : Participation des parties intéressées

Description

Ce sous-programme administre des fonds destinés à faire en sorte que les parties intéressées de la CCSN (titulaires de permis, partenaires de la réglementation, organisations gouvernementales, Autochtones, autres parties intéressées et la population canadienne en général) soient informées du rôle, des activités, des politiques et des programmes de la CCSN.

Ce sous-programme s'appuie sur le pouvoir que la loi confère à la CCSN de fournir des renseignements scientifiques et techniques objectifs sur les activités nucléaires qu'elle réglemente. La participation des parties intéressées garantit également qu'elles contribueront de

manière éclairée lorsque leur rétroaction sur des enjeux de nature réglementaire sera sollicitée. La participation du public, sous forme de mémoires ou d'exposés présentés à la Commission, fournit également un point de vue important et utile au processus décisionnel de la Commission. Ce sous-programme permet par conséquent aux titulaires de permis et aux citoyens canadiens de profiter des améliorations continues apportées à la manière dont le secteur nucléaire canadien est réglementé.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015 Dépenses prévues	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues
5 904 601	5 953 065	6 064 349

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
30	30	30

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date de réalisation
Les parties intéressées comprennent mieux le programme de réglementation	Nombre de parties intéressées prenant part aux activités de la CCSN (p. ex. CCSN 101)	Nombre (à établir sur la base des données sur les tendances)	Annuellement

Points saillants de la planification

Dans le cadre de ce sous-programme, la CCSN entreprendra les activités suivantes en 2014-2015 :

- Mettre en œuvre un plan stratégique de sensibilisation et de mobilisation, y compris notamment l'amélioration de la sensibilisation et de la participation des Autochtones, et un plan décennal de mobilisation publique pour les séances de la Commission dans les collectivités où de grandes installations sont situées
- Renforcer la participation des parties intéressées aux affaires réglementaires en améliorant les plateformes Web et des médias sociaux

Programme 1.2 : Autorisation, accréditation et homologation

Description

Le programme d'autorisation, d'accréditation et d'homologation vise à délivrer des permis, accréditer des personnes ou des organisations, ou homologuer des équipements réglementés en vue de réaliser des activités nucléaires au Canada. L'autorisation, l'accréditation et l'homologation constituent un élément majeur des activités de base de la CCSN. Grâce au financement de cette activité de programme, la CCSN obtient des preuves de la capacité du demandeur de permis à mener ses activités de façon sûre et conforme à toutes les exigences réglementaires. La CCSN effectue ce travail afin que les activités et les installations nucléaires au Canada soient gérées de manière à préserver la santé et la sécurité des personnes, à protéger l'environnement et à respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015 Budget principal des dépenses	2014-2015 Dépenses prévues	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues
26 179 983	28 996 918	31 739 012	32 413 267

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
188	188	188

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date de réalisation
Permis et certificats délivrés conformément aux exigences réglementaires	Les décisions sur les autorisations sont prises dans les délais prescrits par les normes de rendement externes	Selon les normes de rendement externes	Annuellement

Points saillants de la planification

La CCSN, en appui de la priorité 1 (décrite à la section « Priorités organisationnelles »), entreprendra les activités suivantes en 2014-2015 :

- Autorisation et surveillance des grandes activités et installations nucléaires existantes
- Autorisation des grands projets nouveaux
- Surveillance de la sûreté dans la gestion des déchets
- Poursuivre la réalisation des engagements pris au regard des leçons tirées de l'accident de Fukushima
- Conclure de nouvelles ententes de services et mener des examens de la conception des fournisseurs

Sous-programme 1.2.1 : Évaluation des demandes

Description

Ce sous-programme administre des fonds visant à évaluer la capacité des demandeurs à satisfaire aux exigences réglementaires associées à l'activité proposée. Ceci peut comprendre l'examen de la situation de l'entreprise et de sa viabilité financière ainsi que la vérification de la capacité du demandeur à répondre aux exigences de sûreté, de conception, d'ingénierie et autres exigences techniques, ainsi que les évaluations environnementales exigées par la *LCEE* (2012).

La CCSN exige la preuve que le demandeur dispose des programmes, des processus et du personnel qualifié nécessaires pour mener les activités en cours ou proposées. En ce qui concerne les accréditations, les homologations et les permis existants, la CCSN exige également la preuve d'un rendement satisfaisant. Ce programme a également pour objectif de traiter l'accréditation du personnel d'exploitation (comme les responsables de la radioprotection dans les hôpitaux) et les processus d'homologation des appareils à rayonnement et des colis de transport de substances nucléaires.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015 Dépenses prévues	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues
23 197 534	25 391 210	25 930 614

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
150	150	150

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateurs de rendement	Objectif	Date de réalisation
Examen fondé sur le risque des demandes de permis visant à garantir que les demandes satisfont aux exigences réglementaires	Pourcentage de demandes qui satisfont aux exigences réglementaires associées à l'activité proposée	100 %	Annuellement

Points saillants de la planification

Dans le cadre de ce sous-programme, la CCSN entreprendra les activités suivantes en 2014-2015 :

- Autoriser et surveiller les grandes activités et installations nucléaires existantes : (1) demander des bilans périodiques de la sûreté (BPS) des titulaires de permis et exercer une supervision réglementaire de ces derniers; et (2) passer en revue les plans d'urgence propres à chaque site
- Conclure de nouvelles ententes de services et mener des examens de la conception des fournisseurs

Sous-programme 1.2.2 : Décisions en matière d'autorisation et d'accréditation

Description

Pour ce sous-programme, les fonds sont administrés dans le cadre du processus de délivrance, de modification, de renouvellement, de suspension ou de révocation des permis, des accréditations ou des homologations. La Commission est l'autorité décisionnelle responsable de toutes les questions d'autorisation. Certains types d'autorisation peuvent nécessiter des audiences publiques devant la Commission, des recommandations du personnel de la CCSN et des commentaires des parties intéressées. Les accréditations et certaines catégories de permis sont délivrées par des fonctionnaires désignés de la CCSN, avec l'autorisation de la Commission sous l'autorité de la *LSRN*.

L'étude et la délivrance, par la CCSN, des permis d'importation et d'exportation de substances nucléaires, d'équipement et de renseignements réglementés contribuent à garantir que le Canada

respecte ses obligations internationales et ses engagements à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie et des substances nucléaires.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015 Dépenses prévues	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues
5 799 384	6 347 802	6 482 653

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
38	38	38

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateurs de rendement	Objectif	Date de réalisation
Décisions en matière d'autorisation et d'accréditation fondées sur le risque et prises en temps opportun	Les décisions d'autorisation sont prises dans les délais prescrits par les normes de rendement externes	Selon les normes de rendement externes	Annuellement

Points saillants de la planification

Dans le cadre de ce sous-programme, la CCSN entreprendra les activités suivantes en 2014-2015 :

- Autoriser et surveiller les grandes installations et activités nucléaires existantes, notamment : (1) superviser le renouvellement des permis des centrales nucléaires Bruce et Darlington; (2) superviser la transition de la centrale Gentilly-2 d'Hydro Québec vers un état de stockage sûr; (3) se préparer pour l'audience de la Commission au sujet du point d'arrêt de la centrale de Pickering; (4) superviser la recherche sur les isotopes médicaux; (5) superviser les activités nucléaires liées aux soins des patients
- Autoriser les grands projets nouveaux, notamment : (1) soutenir un processus menant à la prise d'une décision, par le ministre de l'Environnement, au sujet de l'évaluation environnementale du projet de dépôt en couches géologiques profondes proposé par OPG pour ses propres déchets radioactifs de faible et de moyenne activité et tout suivi nécessaire; et (2) délivrer un permis pour la mine d'uranium Millenium de Cameco
- Garantir la gestion sûre des déchets par la surveillance réglementaire du projet *Vision in Motion* mené à l'installation de conversion de l'uranium de Port Hope

Programme 1.3 : Conformité

Description

Le programme de conformité a pour but d'assurer que les titulaires de permis de la CCSN démontrent un niveau élevé de conformité au cadre de réglementation de la CCSN. La conformité et la vérification sont un élément majeur des activités de base de la CCSN. Ce programme permet à la CCSN d'assurer aux citoyens canadiens que les titulaires de permis se conforment aux exigences et respectent les critères de rendement en matière de sûreté. Le financement de ce programme sert à :

- s'assurer que les titulaires de permis comprennent parfaitement comment atteindre la conformité
- promouvoir l'élaboration et le maintien d'une saine culture de sûreté et des valeurs communes en matière de sûreté
- vérifier la conformité au moyen d'inspections et d'autres évaluations du rendement des titulaires de permis
- prendre des mesures d'exécution pour les cas de non-conformité observés

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015 Budget principal des dépenses	2014-2015 Dépenses prévues	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues
38 703 659	42 979 637	43 501 734	43 997 999

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
251	251	251

Mesure du rendement

Résultats escomptés	Indicateurs de rendement	Objectif	Date de réalisation
Des installations et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires	Taux de conformité des titulaires de permis	Satisfaisant ou mieux dans tous les domaines de sûreté	Annuellement
Les titulaires de permis se conforment au cadre de réglementation	Les rapports sur les activités de vérification de la conformité sont délivrés aux titulaires de permis dans les	Selon les normes de rendement externes	Annuellement

	délais prescrits par les normes de rendement externes		
Les doses de rayonnement reçues par les travailleurs du secteur nucléaire ne dépassent pas la limite réglementaire de 50 mSv/an	Nombre de cas de radioexposition dépassant les limites permises pour les travailleurs du secteur nucléaire	Aucun (0) signalement	Annuellement
Les doses de rayonnement reçues par la population vivant à proximité des installations nucléaires ne dépassent pas la limite réglementaire de 1 mSv/an	Nombre de cas de radioexposition supérieur aux limites permises chez les membres du public	Aucun (0) signalement	Annuellement
Rejets radiologiques dans l'environnement inférieurs aux limites réglementaires	Nombre de rejets radiologiques dans l'environnement supérieurs aux limites réglementaires	Aucun (0) signalement	Annuellement

Points saillants de la planification

La CCSN, en appui de la priorité 1 (décrite à la section « Priorités organisationnelles »), entreprendra les activités suivantes en 2014-2015 :

- Poursuivre la réalisation des engagements pris au regard des leçons tirées de l'accident de Fukushima, notamment la surveillance de la mise en œuvre des améliorations apportées par les titulaires de permis à la sûreté des réacteurs nucléaires, découlant du Plan d'action intégré de la CCSN sur Fukushima[xvi]
- Autoriser et surveiller les grandes installations et activités nucléaires existantes au moyen de la tenue d'inspections, qui constituent le cœur des tâches quotidiennes de la CCSN, touchant plus de 2 000 titulaires de permis

Sous-programme 1.3.1 : Vérification

Description

Ce sous-programme administre des fonds visant à vérifier la conformité au moyen d'inspections sur les sites et d'examens des activités opérationnelles et de la documentation des titulaires de permis. La CCSN exige que les titulaires de permis soumettent régulièrement des données sur leur rendement, signalent les occurrences inhabituelles et enquêtent sur les événements ou les accidents imprévus impliquant des matières ou des substances nucléaires au Canada.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015 Dépenses prévues	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues
38 681 673	39 151 561	39 598 199

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
226	226	226

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateurs de rendement	Objectif	Date de réalisation
Activités de vérification menées dans le but de garantir l'observation de la *LSRN*, des règlements et des permis	Les rapports sur les activités de vérification de la conformité sont délivrés aux titulaires de permis dans les délais prescrits par les normes de rendement externes	Selon les normes de rendement externes	Annuellement

Points saillants de la planification

Dans le cadre de ce sous-programme, la CCSN entreprendra les activités suivantes en 2014-2015 :

- Autoriser et surveiller les grandes installations et activités nucléaires existantes : soit (1) soutenir et participer à un exercice national d'intervention d'urgence (*Exercise Unified Response 2014*); (2) élaborer une stratégie d'étude probabiliste de sûreté (EPS) pour les tranches multiples; et (3) surveiller les améliorations apportées par les titulaires de permis à la sûreté des réacteurs nucléaires

Sous-programme 1.3.2 : Application de la loi

Description

Ce sous-programme administre des fonds visant à traiter les cas de conformité insatisfaisante. La CCSN adopte une approche d'application graduée selon l'importance du risque. La Commission peut ordonner aux titulaires de permis de se présenter devant elle et leur imposer des restrictions ou révoquer leurs permis.

Par l'entremise d'inspecteurs et de fonctionnaires désignés, la CCSN assure également le respect de la réglementation au moyen d'instruments juridiques, notamment en délivrant un ordre ou une ordonnance, en imposant des sanctions administratives pécuniaires (SAP) ou en recommandant une poursuite en vertu de la *LSRN*.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015 Dépenses prévues	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues
4 297 964	4 350 173	4 399 800

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
25	25	25

Mesure du rendement

Résultat escompté	Indicateurs de rendement	Objectif	Date de réalisation
Application progressive garantissant une action rapide en situation de non-conformité	Les décisions relatives aux ordres sont communiquées aux titulaires de permis dans les délais prescrits dans les normes de rendement externes	Selon les normes de rendement externes	Annuellement

Points saillants de la planification

Les activités d'application de la loi liées à ce sous-programme dépendent des résultats des activités de vérification menées par la CCSN. Celle-ci applique une approche graduée en matière d'application de la loi afin de promouvoir et d'imposer la conformité et de prévenir toute situation de non-conformité. Des informations additionnelles sur l'approche graduée de la CCSN en matière d'application de la loi, y compris la poursuite de l'application des nouvelles sanctions administratives pécuniaires (SAP), se trouvent sur le site Web de la CCSN[xvii].

Services internes

Description

Les Services internes se composent des groupes d'activités et des ressources connexes administrés de façon à répondre aux besoins des programmes et à remplir d'autres obligations générales d'un organisme. Ces groupes sont : Services de gestion et de surveillance, Services de communication, Services juridiques, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion financière, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services des biens immobiliers, Services de gestion du matériel, Services d'acquisition et Autres services administratifs. Les Services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble de l'organisation, et n'incluent donc pas celles fournies pour un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2014-2015 Budget principal des dépenses	2014-2015 Dépenses prévues	2015-2016 Dépenses prévues	2016-2017 Dépenses prévues
40 704 556	41 588 153	41 764 493	42 606 926

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
219	219	219

Points saillants de la planification

La CCSN, en appui de la priorité 4 (décrite à la section « Priorités organisationnelles »), entreprendra les activités suivantes en 2014-2015 :

- Renforcer la planification stratégique, notamment par l'élaboration d'un cadre de planification stratégique, une démarche fondée sur la gestion du risque opérationnel ainsi que l'examen de l'Architecture d'alignement des programmes (AAP) et du Cadre de mesure du rendement (CMR)
- Améliorer la souplesse organisationnelle par la planification améliorée de l'effectif et la conception organisationnelle
- Renforcer les capacités en leadership, la responsabilisation de la direction, ainsi que la participation et la mobilisation des employés par une meilleure gestion des compétences
- Revoir le régime de recouvrement des coûts et en assurer l'efficacité et l'efficience, y compris les droits établis par des formules et les droits fixes
- Renforcer le programme de garanties financières de la CCSN visant les titulaires de

permis d'installations de catégorie II, de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement
- Améliorer l'infrastructure de GI-TI, notamment remplacer les anciennes applications et mettre en œuvre les initiatives de transformation du gouvernement du Canada
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan harmonisé[xviii] des initiatives d'amélioration

Section III. Renseignements supplémentaires

Énoncé prospectif des opérations

L'état condensé prospectif des opérations présenté dans cette sous-section vise à donner un aperçu général des opérations de la CCSN. Les renseignements financiers prévisionnels concernant les dépenses et les recettes sont préparés sur une base de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats prospectif est établi sur une base de comptabilité d'exercice et que les prévisions et les dépenses prévues présentées dans d'autres sections du présent rapport sont établies sur la base des dépenses, les montants diffèreront.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et les notes afférentes, y compris un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le site web de la CCSN[xix].

État condensé prospectif des opérations pour l'exercice se terminant le 31 mars (en dollars)

Information financière	2013-2014 Résultats estimatifs	2014-2015 Résultats prévus	Changement
Total des dépenses	157 024 313	157 474 182	449 869
Total des recettes	109 831 953	111 465 250	1 633 297
Coût net des opérations	47 192 360	46 008 932	(1 183 428)

Le coût net des opérations de la CCSN devrait diminuer de 1,2 million de dollars (ou 2,5 %) en 2014-2015 comparativement aux résultats estimatifs pour 2013-2014. La baisse du coût net des opérations est attribuable à une hausse des recettes de 1,6 million de dollars (ou 1,5 %), partiellement contrebalancée par une légère augmentation du total des dépenses de 0,4 million de dollars (ou 0,3 %).

Le total des dépenses pour 2014-2015 devrait augmenter légèrement comparativement au total des dépenses prévues pour 2013-2014. Cette augmentation est principalement imputable à l'achèvement de projets de TI autres que des immobilisations et aux coûts des locaux plus élevés.

L'augmentation des recettes prévues pour 2014-2015 est attribuée à un examen des droits établis par des formules dans le but de les harmoniser davantage aux activités opérationnelles réglementaires.

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires figurant dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015* sont affichés sur le site Web de la CCSN[xx].

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions
- Écologisation des opérations gouvernementales
- Vérifications et évaluations internes à venir au cours des trois prochains exercices

Les dépenses fiscales et les évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans sa publication intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*[xxi]. Les mesures fiscales présentées dans cette publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV. Coordonnées de l'organisation

Siège social
280, rue Slater
C.P. 1046, Succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
Canada

Téléphone : 1-800-668-5284
Sans frais : 1-800-668-5284
Télécopieur : 613-995-5086
Courriel : info@cnsc-ccsn.gc.ca
Site Web : suretenucleaire.gc.ca

Normes de rendement externes

Activité	Norme de rendement	Objectif
Conformité		
Vérification : Lorsqu'elle termine l'activité de vérification, la CCSN :		
Produit un rapport préliminaire d'inspection de type I	Lors de la réunion de bilan de l'inspection de type I	100 %
Produit un rapport d'inspection de type I	Dans les 60 jours ouvrables	80 %
Produit un rapport d'inspection de type II	Dans les 40 jours ouvrables[6]	80 %
Produit un rapport d'examen documentaire	Dans les 60 jours ouvrables	90 %
Application de la loi : Lorsqu'une décision concernant un ordre ou une ordonnance est rendue, la CCSN :		

[6] Les titulaires de permis de réacteurs nucléaires disposent de 10 jours ouvrables suivant la réunion de bilan pour fournir le complément de renseignements. Les résultats ci-dessus tiennent compte de ce fait.

Activité	Norme de rendement	Objectif
Remet par écrit la décision de confirmer, de modifier, de révoquer ou de remplacer l'ordre ou l'ordonnance (voir les *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*)	Dans les 10 jours ouvrables	100 %
Autorisation[7] **:** Pour les demandes visant un permis existant, la CCSN :		
Rend une décision d'autorisation dans les cas où la tenue d'une audience publique n'est pas nécessaire	Dans les 80 jours ouvrables	80 %
Rend une décision d'autorisation dans les cas où la tenue d'une audience publique est nécessaire[8]	Dans les 160 jours ouvrables	90 %
Accès à l'information		
Répond aux demandes présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*	Dans les délais prescrits par ces lois	100 %
Communication externe		
Publie des avis annonçant les audiences publiques	Dans les délais réglementaires prescrits	100 %
Applique la norme appropriée pour le délai de réponse aux demandes du public	Accusé de réception la journée même – le délai de traitement varie selon la complexité de la demande :	100 %
	Faible – le jour même	100 %

7 Un examen des normes de rendement externes de la CCSN sera entrepris pour vérifier que les indicateurs demeurent une mesure du rendement fiable et optimale.

8 Le processus d'audience ne s'applique pas aux activités d'autorisation et d'homologation qui touchent les substances nucléaires, les appareils à rayonnement, les installations de catégorie II, l'équipement réglementé, le transport et les emballages.

Activité	Norme de rendement	Objectif
	Moyenne – dans les 5 jours ouvrables	100 %
	Élevée – dans les 10 jours ouvrables	100 %

Notes en fin d'ouvrage

i. Publications sur le budget des dépenses et les lois de crédits du Secrétariat du Conseil du Trésor, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp

ii. Rapports ministériels sur le rendement pour 2008-2009 – Ministère de l'Industrie, Ministère des Transports. Rapport du Comité permanent des comptes publics, septembre 2010, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=3&DocId=4653561&File=0&Language=F

iii. *Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits*. Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, juin 2012, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5690996&Language=F&Mode=1&Parl=41&Ses=1

iv. Quatre secteurs de dépenses, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

v. Portefeuille du ministre de Ressources naturelles Canada, http://www.rncan.gc.ca/portefeuille/10865

vi. Gouvernement du Canada, *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-28.3/

vii. Gouvernement du Canada, *Loi sur la gestion des finances publiques*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11/

viii. Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-15.2/

ix. Gouvernement du Canada, *Loi sur la responsabilité nucléaire*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-28/

x. Nations Unies, *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires des Nations Unies*, http://www.un.org/fr/disarmament/instruments/npt.shtml

xi. Commission canadienne de sûreté nucléaire, Plan du cadre de réglementation, http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/pdfs/regulatory-framework/Regulatory-Framework-Plan-2013-19-fra.pdf

xii Alignement des activités de programmes au cadre pangouvernemental, Secteur de dépenses du cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

xiii Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2003-212/page-1.html

xiv. Budget principal des dépenses 2014-2015, http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp

xv. Gouvernement du Canada, *Règlement désignant les activités concrètes*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2012-147/page-3.html

xvi. Commission canadienne de sûreté nucléaire, Plan d'action intégré de la CCSN sur les leçons tirées de l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi, http://nuclearsafety.gc.ca/fr/readingroom/reports/action-plan-fukushima/index.cfm

xvii. Commission canadienne de sûreté nucléaire, Approche de vérification et d'application de la conformité de la CCSN, http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/about/regulated/compliance/index.cfm

xviii. Commission canadienne de sûreté nucléaire, Plan harmonisé, http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/mediacentre/releases/news_release.cfm?news_release_id=359&CFID=34084087&CFTOKEN=f9c9a3b5896cb2b7-898CA033-3048-9B41-F488F8B994111110&jsessionid=c630403bcc1176a3cdf5b4d1f70224411011

xix Commission canadienne de sûreté nucléaire, États financiers prospectifs, http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/readingroom/reports/future-oriented-financial-statements/index.cfm

xx Commission canadienne de sûreté nucléaire, Rapports sur les plans et les priorités, http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/readingroom/reports/rpp/index.cfm

xxi. Dépenses fiscales du gouvernement du Canada, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp